

Le Groupe EO2 annonce le rachat de la société SVM

Malakoff, le 8 juin 2020 – EO2 (code mnémorique : ALEO2)

EO2 annonce la prise de participation majoritaire (51%) dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz. La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en Aout 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Le projet porté par le Groupe, est de rapidement contrebalancer les activités de granulation bois avec celles liées aux services énergétiques. Il s'agit à échéance 3 ans de porter à 20 millions d'euros le chiffre d'affaires des activités dans les services énergétiques.

Pour mener à bien cette stratégie, le Groupe EO2 sollicite ses réseaux pour rechercher des cibles dans le domaine de l'entretien et la maintenance dans l'énergie d'une taille comprise entre 1 et 10 millions d'euros en privilégiant les régions IDF, Rhône Alpes Auvergne et Région Sud.

. Pour vous inscrire sur notre liste de diffusion nous vous invitons à vous rendre sur notre site <https://www.eo2.fr/eo2/informations-finances>



Les actions EO2 répondent aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et peuvent à ce titre être intégrées au sein des comptes PEA-PME et ainsi les actionnaires d'EO2 pourront bénéficier d'exonérations sur l'imposition des plus-values.

À propos de la filière bois-énergie, première source d'énergie renouvelable en France.

En représentant 47% de l'offre d'énergie renouvelable, le bois-énergie en est la première source en France. Le rôle du bois-énergie est déterminant pour donner à la France les moyens de répondre à la stratégie européenne en matière énergétique à l'horizon 2020 dont l'objectif ambitieux a été fixé à 23 % de part renouvelable. Le secteur connaît depuis une dizaine d'années une croissance à 2 chiffres qui ne devrait pas se tarir dans les prochaines années.

A propos du Groupe EO2

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte du bois à l'exploitation de chaufferies, le Groupe EO2 est un acteur de référence dans le secteur de l'énergie bois. EO2 associe des métiers complémentaires de conception/exploitation de chaufferies avec la production/distribution d'énergie bois. Le Groupe EO2 souhaite dans les années à venir, développer des activités et une stratégie lui permettant de réduire son exposition aux risques liés aux aléas climatiques en développant sa position dans les services énergétiques